Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 133 (2012)
Heft: 6

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

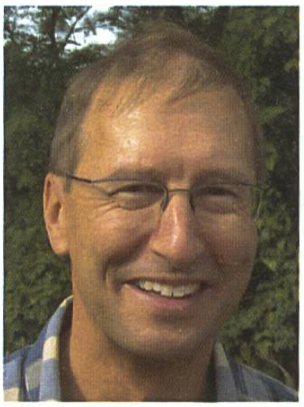

Assemblée des délégués 2012

L'assemblée des délégués d'*apisuisse* s'est déroulée le 23 mars 2012 à Lucerne. Elle était présidée pour la première fois par notre collègue **Jakob Troxler**.

Elle a approuvé tous les sujets ordinairement traités lors de ce type d'assemblée, soit le procès-verbal de l'assemblée de mai 2011, les comptes 2011, le rapport des réviseurs ainsi que le montant des cotisations. Et chaque fois à l'unanimité et remerciements aux personnes responsables. En ce qui concerne les honoraires, l'assemblée a décidé également à l'unanimité qu'apisuisse n'en verserait pas. Les indemnités et frais de déplacement seront à la charge des organisations régionales (VDRB, STA, SAR).

La discussion s'est ensuite concentrée sur les rapports des commissions d'élevage, du miel, marketing et sur l'état d'avancement du projet de service sanitaire apicole. Dans le domaine de l'**élevage**, les éleveurs de carnica VDRB ont décidé de revenir dans la commission d'élevage apisuisse. Les éleveurs buckfast, avant de faire ce pas, souhaitent une clarification de la situation des stations de fécondation. Pour rappel, la commission d'élevage ne comprenait en 2011 que les éleveurs de mellifera et de carnica SAR. En ce qui concerne la commission du **miel**, un mandat a été octroyé au professeur Belz et ses étudiants pour fournir des pistes pour un meilleur marketing du miel suisse. L'assemblée a également voté un montant de Fr. 5000.– pour pouvoir procéder à plus de contrôles lorsque des doutes surviennent. Le règlement **marketing** a été accepté par l'assemblée ; il reprend la pratique actuelle. Les fédérations/sections devraient être plus actives ; en effet le montant de Fr. 100000.– mis à disposition par la Confédération n'a été utilisé en 2011 qu'à concurrence de Fr. 90000.– environ ! Enfin, l'assemblée a pris connaissance des derniers développements concernant le **service sanitaire apicole**. L'ordonnance consacrant ce service doit être adoptée par le Conseil fédéral dans le courant du mois de mai. Dans l'intervalle, des questions pratiques doivent encore être résolues, le siège de ce service notamment.

L'assemblée a également dû se prononcer sur le siège d'apisuisse. apisuisse ne tournant pas encore sur ses quatre cylindres, la décision est prise de choisir le siège du VDRB, à titre temporaire. Lorsqu'apisuisse sera pleinement opérationnel, la question de son siège, de ses organes et de son personnel sera revue.

Philippe Treyvaud